



Rapport annuel Exercice 2023-2024

Juillet 2024

TABLE DES MATIÈRES

À PROPOS DE CROISSANCE ONTARIO	3
MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CHEF DE LA DIRECTION ...	4
COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION	6
Le marché ontarien du capital-risque en 2023	6
Rendement global pour l'exercice 2023-2024	7
Principales initiatives et résultats obtenus	13
Développement de l'écosystème du capital-risque en Ontario	20
ÉTATS FINANCIERS	21
Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers	21
Rapport du vérificateur indépendant	22
État de la situation financière	25
État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé	26
État des gains et des pertes de réévaluation	27
État de la variation des actifs financiers nets	28
État des flux de trésorerie	29
Notes complémentaires	30
GOVERNANCE D'ENTREPRISE	41
Aperçu	41
Reddition de comptes et responsabilités	41
Exigences en matière d'information financière	42
Contrôles internes	43
Opérations	43
MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	44
POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES	47
PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024-2025	48
COORDONNÉES :	48

À PROPOS DE CROISSANCE ONTARIO

Croissance Ontario a été créé le 1^{er} février 2009 en tant qu'organisme de la Couronne par la *Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario* (la Loi) et rend compte au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre). Le mandat de Croissance Ontario est étroitement lié à la priorité accordée par le gouvernement de l'Ontario (la province) à la croissance économique et à l'augmentation du nombre d'emplois dans la province. Plus précisément, Croissance Ontario :

- investit et gère ses intérêts dans des fonds de capital-risque et des entreprises de technologie;
- fournit des conseils à la province sur les questions de capital-risque;
- soutient le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et la mise en œuvre des politiques de la province en matière de capital-risque.

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CHEF DE LA DIRECTION

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel de l'exercice 2023-2024 de Croissance Ontario (ou l'organisme). Ce rapport met en lumière les activités de l'organisme au cours de l'exercice financier écoulé, qui s'est terminé le 31 mars 2024.

Croissance Ontario s'engage à développer une industrie du capital-risque durable et à long terme en Ontario, ce qui contribuera à renforcer l'économie de la province et à créer des possibilités d'emploi dans des secteurs économiques clés de la province. L'organisme fournit un accès aux capitaux qui permet aux entreprises innovantes basées en Ontario de réaliser leur plein potentiel économique.

L'accès au capital joue un rôle essentiel dans l'accélération de la croissance des nouvelles entreprises innovantes et des sociétés d'entrepreneuriat pour en faire des moyennes et grandes entreprises capables de rivaliser sur les marchés mondiaux. Avec son portefeuille diversifié d'investissements, Croissance Ontario propose une approche basée sur le marché pour aider à développer des sociétés à fort potentiel et à mieux saisir les avantages économiques qui en découlent à long terme.

Croissance Ontario s'est engagé à verser environ 475 millions de dollars à des gestionnaires de fonds et à des entreprises en démarrage basés en Ontario ou axés sur l'Ontario, ce qui représente une augmentation de 442 millions de dollars par rapport à l'année dernière. Les initiatives de l'organisme en matière de capital-risque, ainsi que les capitaux de tiers, ont mis collectivement environ 5,5 milliards de dollars à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises au Canada. Grâce aux investissements de l'organisme, les sociétés du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 10 000 personnes et ont cumulé environ 15 milliards de dollars de revenus et 4 milliards de dollars de dépenses en recherche et développement.¹

Depuis sa création, l'organisme a obtenu de bons résultats, générant un multiple de 1,46 fois le capital² au 31 mars 2024.

Au cours de l'exercice 2024-2025, Croissance Ontario gèrera son portefeuille de placements et ses opérations générales de manière prudente et rentable. Nous continuerons également à soutenir le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et à fournir des conseils et un soutien au ministre sur les politiques de la province en matière de capital-risque.

Nous aimerions souligner la fin du mandat de Tim Jackson au sein du conseil d'administration de Croissance Ontario, qui prendra fin peu après l'exercice se terminant le 31 mars 2024. Nous tenons à remercier Tim pour ses contributions significatives et les services exceptionnels

¹ Les revenus et les dépenses de R et D sont déclarés au 31 décembre 2023 et ont été regroupés dans l'ensemble du portefeuille de Croissance Ontario depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir en consortium, les chiffres agrégés peuvent surestimer ces mesures en raison d'un double comptage potentiel.

² Le multiple du capital tel qu'il est calculé est net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant les coûts d'exploitation de Croissance Ontario.

qu'il a rendus au cours de son mandat au sein de l'organisme. Son leadership, tant en tant que membre du conseil d'administration qu'en tant que président du Comité de vérification et de gestion des risques, a été inestimable.

Nous tenons surtout à remercier le personnel dévoué de Croissance Ontario et les membres de notre conseil d'administration pour leurs efforts constants et leur engagement à l'égard de la réussite de l'organisme. Nous nous réjouissons de continuer à travailler ensemble au cours du nouvel exercice pour remplir le mandat de Croissance Ontario.

Original exécuté par : « Daniel Nowlan »

Daniel Nowlan
Président

Original exécuté par : « Steve Romanyshyn »

Steve Romanyshyn
Président et chef de la direction

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

Le marché ontarien du capital-risque en 2023³

En 2023, l'investissement en capital-risque a continué à se ralentir par rapport à la hausse sans précédent enregistrée en 2021 et, dans une moindre mesure, en 2022. Avec environ 3 milliards de dollars investis, l'activité est revenue aux niveaux d'avant la pandémie, à peu près au même niveau que les 2,9 milliards de dollars de 2019. Dans l'ensemble, l'investissement annuel en capital-risque a augmenté régulièrement en Ontario depuis que la province est sortie de la tourmente de 2008-2009. Cette progression constante reflète l'attrait de la région pour les investisseurs, grâce à un environnement favorable aux entreprises et à un écosystème entrepreneurial en pleine expansion. Alors que les conditions économiques mondiales continueront de façonner et d'influencer le marché du capital-risque en Ontario, il semblerait que les niveaux d'investissement considérablement élevés entre 2020 et 2022 aient été une aberration et, une fois de plus, de nombreux fonds de capital-risque et entrepreneurs ont du mal à trouver des capitaux.

Les investissements en technologie continuent de dominer l'Ontario, représentant 85 % des sommes investies. Cela poursuit une tendance qui, au cours de la dernière décennie, a vu une moyenne annuelle de 80 % des investissements se diriger vers les entreprises en démarrage dans le domaine de la technologie de pointe. Toronto s'est imposée comme un pôle mondial pour les entreprises en démarrage dans les domaines de l'intelligence artificielle, des technologies financières, de la banque numérique et de la technologie chaîne de blocs. Les entreprises du secteur de la santé et des biotechnologies n'ont pas bénéficié du même niveau d'attraction des investissements, puisqu'elles ne représentent que 2 % du total des investissements et que, pour la quatrième fois au cours des cinq dernières années, la part des investissements dans ce secteur est inférieure à 10 %. Les investissements dans les technologies propres et les autres technologies ne relevant pas de la technologie de pointe représentent les 13 % restants, ce qui correspond largement aux moyennes récentes. La prise de conscience mondiale des changements climatiques a suscité un intérêt croissant pour les entreprises en démarrage spécialisées dans les énergies propres, qui commencent à se tailler une place dans ce secteur.

La répartition des investissements entre les différents stades de développement des entreprises ne s'écarte pas des tendances récentes, mais donne néanmoins un aperçu de la dynamique du marché du capital-risque en Ontario. Les entreprises à un stade plus avancé ont reçu 43 % de l'ensemble des investissements, ce qui est comparable à l'année précédente et supérieur à la moyenne quinquennale. Les investissements en phase d'expansion ont fortement diminué, passant de 37 % à 21 % du total. En revanche, les entreprises en phase de démarrage ont attiré 10 % de parts de marché supplémentaires par rapport à 2022, pour un total de 30 % du capital investi. Les financements de démarrage restent essentiels pour favoriser l'innovation dans la province, le soutien du gouvernement étant un point d'ancrage nécessaire pour encourager l'innovation et la croissance dans la catégorie des actifs de capital-risque.

³ Sauf indication contraire, tous les statistiques, chiffres et données se rapportent à l'année civile et proviennent de Refinitiv.

Les entreprises en démarrage basées en Ontario continuent d'exercer un fort attrait sur les investisseurs internationaux, en particulier les entreprises basées aux États-Unis. En 2023, les investisseurs américains représenteront 41 % du capital investi en Ontario, dépassant à nouveau les entreprises canadiennes (39 %), comme cela a été le cas au cours de chacune des deux années précédentes. L'investissement international, qui représente 60 % de l'investissement total en Ontario, souligne la reconnaissance de la région en tant qu'acteur clé dans le paysage mondial de l'innovation.

Alors que la Silicon Valley reste incontestablement la référence mondiale en matière d'activité de capital-risque, l'Ontario s'est classé parmi les dix premières régions nord-américaines pour l'investissement en capital au cours de 12 des 13 dernières années. En 2023, l'Ontario s'est classé au 7^e rang en matière d'investissements totaux, s'affirmant ainsi comme une plaque tournante de premier plan dans le paysage nord-américain. Au Canada, l'Ontario continue de se classer au premier rang, comme il l'a fait au cours des 20 dernières années, avec 42 % de l'ensemble des investissements en capital-risque.

Rendement global pour l'exercice 2023-2024

Croissance Ontario est heureux de souligner ses principaux résultats pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024, qui ont aidé à remplir le mandat de l'organisme et les priorités du gouvernement décrites dans la lettre d'instruction de l'organisme pour l'exercice 2023-2024, y compris :

- Gérer le portefeuille d'investissements et les activités d'affaires de CO d'une manière prudente et rentable, en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir les activités.
- Soutenir le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque, tout en maintenant le taux élevé de rendements nets positifs pour la province.
- Veiller à ce que les investissements du fonds Capital-risque Ontario et du fonds Capital-risque Ontario II soient conformes au cadre d'investissement de l'organisme. Veiller également à ce que les investissements soient conformes aux priorités actuelles du gouvernement, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation et la protection de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance qui sont essentiels pour permettre aux entreprises ontariennes d'atteindre une position de premier plan à l'échelle internationale.
- Collaborer avec Investissements Ontario pour harmoniser les efforts d'attraction des investissements, afin de soutenir la croissance des fonds de capital-risque et des entreprises locales.

Croissance Ontario devrait connaître des gains et des pertes d'investissement, ce qui est typique des fonds d'investissement en capital-risque. Sur une base agrégée, le rendement intermédiaire des investissements de l'organisme a une valeur de 1,46 fois le multiple du capital⁴ au 31 mars 2024, ce qui est stable par rapport à 1,49 au 31 mars 2023. Croissance Ontario s'attend à ce que ses investissements continuent de prendre de la valeur à long terme.

⁴ Le multiple du capital tel qu'il est calculé est net des frais de gestion du fonds sous-jacent, des dépenses et de l'intérêt passif, mais avant les coûts d'exploitation de Croissance Ontario.

L'atténuation des tendances inflationnistes, la normalisation des chaînes d'approvisionnement mondiales et le fait que les banques centrales du G7 commencent à abaisser leurs taux d'intérêt laissent entrevoir des perspectives économiques plus positives pour les années à venir. Toutefois, cela ne signifie pas que la force de freinage des taux d'intérêt élevés est terminée. Les banques centrales sont conscientes que les risques d'inflation restent élevés en raison des changements structurels de l'économie mondiale. Croissance Ontario continuera à surveiller l'écosystème du capital-risque et à coordonner la gestion des risques de ses opérations financières avec l'Office ontarien de financement.

Au 31 mars 2024, environ 71 % du capital engagé de l'organisme a été déployé.

Au cours de l'exercice 2023-2024, les objectifs liés aux opérations et au portefeuille d'investissement de Croissance Ontario ont été précédemment fixés dans le plan d'affaires annuel de l'organisme et les résultats suivants ont été atteints entre le 1^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024 :

Opérations de Croissance Ontario :

Objectif	Mesures du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats obtenus Exercice 2023-2024
Veiller à ce que les opérations de Croissance Ontario soient gérées de manière efficiente et efficace, y compris ses participations dans des sociétés en commandite et les co-investissements directs restants du Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE).	- Frais d'exploitation ajustés de Croissance Ontario (déduction faite des remboursements reçus et des charges de dépréciation), exprimés en pourcentage du capital engagé dans les fonds d'investissement. - Exigences législatives respectées. - Attestation de conformité soumise chaque année au ministère pour confirmer que	- Les charges d'exploitation exprimées en pourcentage du capital engagé ne doivent pas dépasser 0,75 %, ce qui correspond au point médian de 0,50 % à 1,0 % des frais de gestion généralement facturés par les fonds de fonds. - Le plan d'activités annuel et le rapport annuel sont soumis respectivement le 1^{er} mars et dans les	- Les charges d'exploitation ajustées en pourcentage du capital engagé étaient de 0,4 %⁵ pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2024. - Le plan d'activités annuel et le rapport annuel sont soumis dans les délais impartis. - Attestation de conformité soumise au ministère dans les délais requis.

⁵ Cette valeur est valable pour la période de 12 mois se terminant le 31 mars 2024 et est basée sur les derniers états financiers vérifiés.

Objectif	Mesures du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats obtenus Exercice 2023-2024
	Croissance Ontario respecte dans une large mesure toutes les directives et politiques gouvernementales applicables.	120 jours suivant la fin de l'exercice financier. • Attestation de conformité soumise au ministère dans les délais prescrits.	
• Assurer la continuité des services de l'organisation.	• Pourcentage de rotation du personnel. • Le manuel de procédures internes est révisé et mis à jour chaque année. • Le plan de continuité des activités est communiqué au ministère chaque année. • Un tableau détaillé d'évaluation des risques est fourni au ministère deux fois par an.	• Pas plus de 15 % de rotation du personnel par an. • Mise à jour annuelle du manuel de procédures internes. • Mise à jour annuelle du plan de continuité des activités. • Des mises à jour semestrielles de l'évaluation des risques (en mars et en septembre) ont été effectuées.	• Deux membres du personnel sont actuellement en détachement, ce qui représente un taux de rotation annuel de 25 %. Toutefois, Croissance Ontario a réussi à pourvoir les deux postes de manière temporaire. • Mise à jour annuelle du manuel de procédures internes. • Mise à jour annuelle du plan de continuité des activités. • Des évaluations semestrielles des risques ont été réalisées et présentées au Comité de vérification et de gestion des risques.

Portefeuille d'investissement de Croissance Ontario

Objectif	Mesures du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats obtenus Exercice 2023-2024
• Veiller à ce que le portefeuille d'investissement soit suffisamment diversifié pour atténuer les risques financiers tout en soutenant les politiques de la province en matière de capital-risque.	• Nombre de nouveaux investissements de fonds stratégiques réalisés conformément aux politiques de capital-risque de la province et au cadre d'investissement.	• Un minimum de trois nouveaux engagements de fonds par exercice financier dans deux à trois secteurs cibles tels qu'identifiés dans le cadre d'investissement, le nombre de nouveaux engagements de fonds dans les années à venir dépendant du capital restant disponible et du niveau d'activité de collecte de fonds sur le marché.	• Trois nouveaux engagements d'investissement de fonds ont été formellement achevés au cours de l'exercice 2023-2024 dans les secteurs cibles identifiés dans le cadre d'investissement.
• Maintenir un multiple net positif du capital dans l'ensemble du portefeuille d'investissement de Croissance Ontario.	• Multiple net global du capital pour le portefeuille d'investissement de Croissance Ontario.	• Maintenir un multiple net du capital d'au moins 1,20.	• Multiple du capital net de 1,46 au 31 mars 2024.⁶

⁶ Le multiple du capital représente le rendement de Croissance Ontario avant les dépenses de l'organisme.

Objectif	Mesures du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats obtenus Exercice 2023-2024
Suivre l'activité du portefeuille tous les trimestres et établir un rapport annuel sur les principaux indicateurs de rendement.	Obtenir des indicateurs de rendement clés et d'autres données pertinentes auprès des gestionnaires de fonds sur une base trimestrielle ou annuelle, sous réserve de l'accord de partenariat respectif de chaque investissement, examiner et assurer le respect des accords de société en commandite et recueillir des informations sur le marché en ce qui concerne les engagements et les investissements des fonds.	Tous les trimestres, des résumés de portefeuille comprenant des résumés d'activité et des résumés financiers sont reçus. Chaque année, les indicateurs de rendement clés sont inclus dans les résumés trimestriels des portefeuilles de chaque gestionnaire de fonds.	Les résumés de portefeuille et les indicateurs de rendement clés annuels reçus de chaque gestionnaire de fonds.
Répondre aux appels de capitaux des fonds gérés en externe dans les délais requis.	Pourcentage d'appels de capital effectués dans les délais requis.	La quasi-totalité (95 % ou plus) des appels de capital est satisfaite dans les délais fixés par le gestionnaire du fonds.	La quasi-totalité des appels de capital a été effectuée dans les délais impartis.

Objectif	Mesures du rendement	Objectifs fixés dans le plan précédent	Résultats obtenus Exercice 2023-2024
Développer des relations et des réseaux clés (avec des gestionnaires de fonds de capital-risque, des entreprises en technologie, des investisseurs institutionnels, des associations de capital-risque, des associations d'investisseurs providentiels et des organisations axées sur l'innovation) afin de recueillir des informations sur le marché pour les investissements potentiels et les politiques publiques en matière de capital-risque.	Nombre de réunions avec des investisseurs potentiels, des gestionnaires de fonds et d'autres acteurs du capital-risque.	- Mobiliser un minimum de 12 gestionnaires de fonds par an qui collectent activement des fonds et cherchent à obtenir un engagement d'investissement de la part de Croissance Ontario. - Organiser au moins 50 réunions par an avec d'autres relations et réseaux clés.	- Mobiliser plus de 40 gestionnaires de fonds actifs. - L'objectif minimum de 50 réunions avec d'autres ressources et réseaux clés a été atteint.

Croissance Ontario s'est engagé à verser environ 475 millions de dollars à des gestionnaires de fonds et à des entreprises en démarrage basés en Ontario ou axés sur l'Ontario, ce qui représente une augmentation de 442 millions de dollars par rapport à l'année dernière. Les initiatives de l'organisme en matière de capital-risque, ainsi que les capitaux de tiers, ont mis collectivement plus de 5,5 milliards de dollars à la disposition des gestionnaires de fonds de capital-risque et des entreprises au Canada. Grâce aux investissements de Croissance Ontario, les sociétés du portefeuille de l'Ontario emploient actuellement plus de 10 000 personnes et ont cumulé environ 15 milliards de dollars de revenus et 4 milliards de dollars de dépenses en recherche et développement.⁷

⁷ Les revenus et les dépenses de R et D sont déclarés au 31 décembre 2023 et ont été regroupés dans l'ensemble du portefeuille de Croissance Ontario depuis sa création. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir en consortium, les chiffres agrégés peuvent surestimer ces mesures en raison d'un double comptage potentiel.

Principales initiatives et résultats obtenus

Pour cette section, veuillez tenir compte des éléments suivants :

- Les revenus et les dépenses de R et D ont été regroupés dans le portefeuille de Croissance Ontario depuis sa création et déclarés à Croissance Ontario à la fin de l'année civile. Comme les gestionnaires de fonds individuels peuvent co-investir en consortium, les chiffres agrégés peuvent surestimer ces mesures en raison d'un double comptage potentiel.
- Au fur et à mesure que le portefeuille sous-jacent de Croissance Ontario se retire des investissements ou investit dans de nouvelles occasions, les facteurs d'impact annuels, tels que l'emploi ou la génération de revenus, augmenteront ou diminueront en conséquence. Par conséquent, une augmentation ou une diminution par rapport à l'année précédente ne peut pas être attribuée uniquement au rendement des investissements.
- Pour chaque fonds, les valeurs relatives aux revenus, aux dépenses de R et D et à l'emploi sont celles du 31 décembre, telles qu'elles ont été communiquées par le gestionnaire du fonds.
- Tous les montants indiqués sont en dollars canadiens, sauf indication contraire. Une liste détaillée du portefeuille d'investissements de Croissance Ontario se trouve à la note 6 « Investissements dans des sociétés en commandite » des notes sur les états financiers.
- Au cours de l'exercice, Croissance Ontario a géré et continué à superviser sa participation de société en commandite dans chaque fonds de portefeuille, notamment en répondant en temps opportun aux appels de capital lancés par le gestionnaire du fonds.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes

Le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (FODTE) est entièrement engagé, investissant environ 105 millions de dollars dans 27 sociétés de portefeuille basées en Ontario. Le FODTE n'a pas eu de nouvelles activités d'investissement au cours de l'exercice, le reste du portefeuille d'investissement du FODTE continuant d'être géré par Croissance Ontario jusqu'à ce que tous les investissements aient été entièrement réalisés.

Grâce à son rôle de catalyseur du marché, une mesure clé du succès du FODTE est la mobilisation de capitaux de tiers par le biais de ses co-investissements. Les capitaux engagés par le FODTE et ceux qu'il a obtenus des co-investisseurs ont fourni plus de 500 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario.

Le portefeuille d'entreprises du FODTE était bien représenté et dispersé dans les principaux centres urbains du sud de l'Ontario. Tout au long de leur cycle de vie, le portefeuille du FODTE a cumulé plus d'un milliard de dollars de recettes, 470 millions de dollars de dépenses de R et D et soutenu plus de 1 250 carrières à temps plein.

Fonds ontarien de capital-risque SC

Le Fonds ontarien de capital-risque (FOCR) est un fonds de fonds de 205 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario a investi 90 millions de dollars. Le FOCR s'est concentré sur l'investissement dans des fonds de capital-risque basés en Ontario, avec des co-

investissements directs discrétionnaires dans des sociétés basées en Ontario. Le FOCR est engagé pleinement.

Le FOCR a pris neuf engagements auprès de gestionnaires de capital-risque basés en Ontario ou axés sur l'Ontario, pour un total d'environ 170 millions de dollars, ainsi que sept co-investissements directs dans des entreprises de technologie ontariennes de premier plan, notamment Achievers et Shopify, pour un total d'environ 25 millions de dollars.

Les capitaux engagés par le FOCR et les capitaux qu'il a obtenus de tierces parties ont fourni collectivement plus d'un milliard de dollars à des fonds et à des sociétés basés en Ontario ou axés sur l'Ontario. Les entreprises basées en Ontario du portefeuille du fonds ont cumulé un chiffre d'affaires d'environ 6 milliards de dollars, des dépenses de R et D de 1,2 milliard de dollars et emploient plus de 1 600 personnes.

Northleaf Venture Catalyst Fund LP

Le Northleaf Venture Catalyst Fund LP (NVCF) est un fonds de fonds de 300 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario a investi 50 millions de dollars. Le NVCF s'est concentré sur l'investissement dans des fonds de capital-risque canadiens, avec des co-investissements directs discrétionnaires dans des sociétés basées en Ontario ou au Canada. Il est entièrement engagé et des réserves sont conservées pour un financement complémentaire de suivi afin de diriger les co-investissements si nécessaire.

Le NVCF a pris 15 engagements de fonds, y compris de multiples gestionnaires de fonds basés en Ontario et axés sur l'Ontario, pour un total d'environ 240 millions de dollars, ainsi que 12 co-investissements directs pour un total de plus de 59 millions de dollars, dans des entreprises de technologie de premier plan, notamment ecobee, Wattpad et FreshBooks, qui sont basées en Ontario. Au cours de l'exercice, Croissance Ontario a continué à superviser sa participation en tant que société en commandite dans le fonds, notamment en répondant en temps voulu aux appels de capital lancés par le gestionnaire du fonds.

Les capitaux engagés par le NVCF et ceux qu'il a obtenus auprès de tiers ont fourni collectivement plus de 2 milliards de dollars à des fonds et à des entreprises ayant une présence au Canada. Les sociétés basées en Ontario du portefeuille du fonds ont enregistré plus de 5,8 milliards de dollars de chiffre d'affaires, 1,4 milliard de dollars de dépenses en R et D et emploient plus de 1 650 personnes.

ScaleUp Venture Fund I LP

Le ScaleUp Venture Fund I LP (SUVF I) est un fonds de 106 millions de dollars, dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 25 millions de dollars. SUVF I vise à fournir aux entreprises à fort potentiel une combinaison unique de capital et de mentorat afin d'augmenter le nombre d'entreprises susceptibles de devenir la prochaine génération d'entreprises mondiales. Il est entièrement engagé, avec des réserves en vue d'un financement ultérieur.

Le fonds a investi un total d'environ 100 millions de dollars dans 28 entreprises. Cela comprend des investissements dans 17 entreprises de technologie en phase de démarrage basées en Ontario, pour un montant total d'environ 44 millions de dollars.

Les capitaux engagés par le SUVF I et les capitaux qu'elle a obtenus de tiers ont fourni collectivement plus de 300 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les sociétés du portefeuille du fonds basées en Ontario ont enregistré un chiffre d'affaires d'environ 689 millions de dollars, des dépenses de R et D de 216 millions de dollars et emploient plus de 1 100 personnes.

Yaletown Innovation Growth LP

Le Yaletown Innovation Growth LP (IGF I) est un fonds de 128 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 20 millions de dollars et qui est géré par Yaletown Partners Inc. (Yaletown). Yaletown a pour mission d'aider les entreprises de technologie canadiennes à se développer et à devenir des leaders sur le marché. Les investissements ciblent les entreprises émergentes en croissance à travers le Canada qui se concentrent sur l'amélioration de la durabilité et de la productivité dans les secteurs des technologies propres, de l'industrie intelligente et de l'entreprise intelligente. L'IGF I est entièrement engagé, avec des réserves pour le financement ultérieur.

Le fonds a investi un total d'environ 95 millions de dollars dans 12 entreprises. Cela comprend trois sociétés basées en Ontario, pour un montant total d'environ 27,5 millions de dollars.

Les capitaux engagés par l'IGF I et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 143 millions de dollars aux entreprises ontariennes. Les sociétés du portefeuille du fonds basées en Ontario ont enregistré un chiffre d'affaires d'environ 72 millions de dollars, des dépenses de R et D de 67 millions de dollars et emploient plus de 480 personnes.

Lumira Ventures III LP

Lumira Ventures III LP (Lumira III) est un fonds de 179 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 23 millions de dollars et qui est géré par Lumira Capital Investment Management Inc. (Lumira). Lumira se concentre sur les sociétés biopharmaceutiques transformatrices, les dispositifs médicaux et les sociétés de santé numérique situées en Ontario, au Canada et en Amérique du Nord. L'entreprise est un partenaire engagé qui soutient les équipes de direction des sociétés dans lesquelles elle investit pour construire des produits qui ont le potentiel de permettre aux gens de mener une vie fondamentalement plus saine, plus longue et plus productive. Lumira III est entièrement engagé, avec des réserves pour un financement ultérieur.

Le fonds a investi un total d'environ 146 millions de dollars dans 18 entreprises. Cela inclut cinq sociétés basées en Ontario, pour un montant total d'environ 23 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Lumira III et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 510 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les entreprises du portefeuille de Lumira basées en Ontario ont enregistré environ 490 millions de dollars de revenus, 320 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient 270 personnes.

Genesys Ventures III LP

Genesys Ventures III LP (Genesys III) est un fonds de 107 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 17 millions de dollars et qui est géré par Genesys Capital Management (Fund III) Inc. (Genesys). Genesys se concentre sur la création d'entreprises dans les secteurs à forte croissance des soins de santé et de la biotechnologie. Grâce à son expertise et à son réseau, Genesys accélère le développement d'entreprises émergentes commercialement viables qui représentent des occasions d'investissement prometteuses dans le domaine des sciences de la vie. Le fonds Genesys III est entièrement engagé, avec des réserves pour un financement ultérieur.

Il a investi un total d'environ 78 millions de dollars dans 11 entreprises. Cela inclut six sociétés basées en Ontario, pour un montant total d'environ 47,5 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Genesys III et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 780 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les sociétés basées en Ontario du portefeuille du fonds ont enregistré un chiffre d'affaires d'environ 47 millions de dollars, des dépenses de R et D de 235 millions de dollars et emploient 285 personnes.

Amplitude Ventures Fund I LP

Amplitude Ventures Fund I LP (Amplitude I) est un fonds de 200 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 10 millions de dollars. Le gestionnaire du fonds déploie un modèle de croissance qui a été utilisé avec succès pour créer des entreprises canadiennes dotées d'équipes de gestion de premier plan et d'un potentiel de percé. Le fonds se concentre sur la médecine de précision, où des innovateurs canadiens de classe mondiale sont à l'origine de l'avenir des soins de santé. Le fonds investit dans des entreprises canadiennes émergentes et en phase de démarrage et créera également de nouvelles entreprises en collaboration avec des institutions universitaires de premier plan.

Le fonds a investi un total d'environ 125 millions de dollars dans 15 entreprises. Cela comprend quatre sociétés basées en Ontario, pour un montant total d'environ 39 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Amplitude I et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 430 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les sociétés basées en Ontario du portefeuille du fonds ont enregistré un chiffre d'affaires d'environ 27 millions de dollars, des dépenses de R et D de 107 millions de dollars et emploient 421 personnes.

Yaletown Innovation Growth II LP

Yaletown Innovation Growth II LP (IGF II) est un fonds de 200 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 13 millions de dollars. IGF II fait suite au succès de l'Innovation Growth Fund I (IGF I) de Yaletown, qui a été clôturé en 2018, et s'appuiera sur ce succès. L'IGF II de Yaletown est une plateforme pancanadienne, axée sur l'habilitation et la

stimulation de la transformation numérique et dédiée à la réduction du déficit de capital de mise à l'échelle. Le fonds financera et soutiendra la perturbation et la modernisation des industries traditionnelles grâce à l'application des données et des technologies, notamment l'apprentissage automatique, l'intelligence artificielle, les systèmes définis par logiciel et l'Internet des objets industriel (IIoT).

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé cinq nouveaux investissements. Le fonds a investi un total d'environ 75 millions de dollars dans 13 entreprises. Il s'agit de deux sociétés basées en Ontario, pour un montant total d'environ 30 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Yaletown II et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 176 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les sociétés du portefeuille du fonds basées en Ontario ont enregistré un chiffre d'affaires d'environ 214 millions de dollars, 150 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient 840 personnes.

Lumira Ventures IV LP

Lumira Ventures IV LP (Lumira IV), un fonds de 220 millions de dollars américains dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 11,7 millions de dollars, investit à l'aide d'une stratégie thématique, axée sur l'impact et à étapes multiples, dans le but de s'associer à des entrepreneurs animés d'une mission et à des investisseurs partageant les mêmes idées pour créer des entreprises novatrices dans le domaine des soins de santé. Lumira IV se concentre sur les entreprises qui exploitent les innovations en évolution rapide dans les domaines de la génomique, de la thérapie cellulaire, de la thérapie génique, de la bio-ingénierie, de la robotique et de l'intelligence artificielle afin de développer des produits à fort impact, souvent transformateurs pour les patients.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé trois nouveaux investissements. Le fonds a investi un total d'environ 110 millions de dollars dans 15 entreprises.

Whitecap Venture Partners V LP

Whitecap Venture Partners V LP (Whitecap V) est un fonds de 140 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 10 millions de dollars. Le fonds est géré par Whitecap Venture Partners, une société de capital-risque en phase de démarrage basée à Toronto, dont l'expérience s'étend sur plus de trente ans et qui se concentre sur les possibilités d'amorçage et de série A au Canada et aux États-Unis.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé un nouvel investissement. Le fonds a investi un total d'environ 57 millions de dollars dans neuf entreprises. Cela inclut quatre sociétés basées en Ontario, pour un montant total d'environ 26 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Whitecap V et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 79 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les sociétés du portefeuille du fonds basées en Ontario ont enregistré environ 8 millions de dollars de revenus, 8 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient 119 personnes.

Maverix Growth Equity Fund I LP

Maverix Growth Equity Fund I LP (Maverix I) est un fonds de 368 millions de dollars américains dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 15 millions de dollars américains. Maverix I est géré par Maverix Growth Equity GP, un fonds basé à Toronto qui se concentre sur les investissements en actions de croissance dans des sociétés nord-américaines axées sur la rupture technologique dans les secteurs des services financiers, de la santé et du bien-être, du transport et de la logistique, du travail, de la vie, du jeu et de l'apprentissage, et de la vente au détail.

Au cours de l'exercice, le fonds a effectué un nouvel investissement dans une société basée en Ontario. Le fonds a investi un total d'environ 146 millions de dollars dans trois sociétés basées en Ontario.

Les capitaux engagés par Maverix I et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 480 millions de dollars aux entreprises de l'Ontario. Les entreprises basées en Ontario du portefeuille du fonds ont enregistré plus de 350 millions de dollars de chiffre d'affaires, 50 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient 800 personnes.

Climate Innovation Fund I LP

Climate Innovation Fund I LP (CIC I), dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 5 millions de dollars américains, est géré par Climate Innovation Capital Fund I GP Inc. CIC I est un fonds d'actions de croissance basé à Toronto qui investit dans des entrepreneurs ayant des technologies climatiques et des entreprises qui ont le potentiel de produire des rendements financiers importants et les plus grandes réductions de carbone dans le plus court laps de temps.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé trois nouveaux investissements. Le fonds a investi un total d'environ 65 millions de dollars dans huit entreprises.

Panache Ventures Investment Fund II 2022 L.P.

Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP (Panache II), un fonds de 100 millions de dollars dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 7,5 millions de dollars, est géré par Panache II GP Inc, une société de capital-risque qui se spécialise dans les investissements dans les entreprises en phase de prédémarrage et de démarrage.

Au cours de l'exercice financier, le fonds a réalisé huit nouveaux investissements, dont quatre sociétés basées en Ontario. Le fonds a investi un total d'environ 16 millions de dollars dans 26 entreprises. Il s'agit de 10 sociétés basées en Ontario, pour un montant total d'environ 6,5 millions de dollars.

Les capitaux engagés par Panache II et les capitaux qu'il a obtenus de tiers ont fourni collectivement environ 70 millions de dollars à des sociétés de l'Ontario. Les sociétés du portefeuille du fonds basées en Ontario ont enregistré environ 1 million de dollars de revenus, 4 millions de dollars de dépenses en R et D et emploient 207 personnes.

Amplitude Ventures Fund II

Amplitude Ventures Fund II (Amplitude II) est un fonds de 192 millions de dollars américains dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 11,5 millions de dollars américains. Le fonds est géré par Amplitude Ventures GP II Inc. qui a des bureaux à Toronto, Montréal et Vancouver. Amplitude II réalise des investissements en phase de démarrage ou de croissance dans des entreprises de médecine de précision principalement canadiennes, en particulier dans les domaines 1) des thérapies cellulaires et ciblées et 2) de l'IA et de l'apprentissage automatique appliqué, y compris à la fois pour les thérapies et les appareils.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé quatre nouveaux investissements. Le fonds a investi un total d'environ 42 millions de dollars dans cinq entreprises.

Northleaf Growth Fund

Northleaf Growth Fund (NGF), dans lequel Croissance Ontario s'est engagé à investir 10 millions de dollars américains, est géré par Northleaf Growth Fund GP Ltd. (Northleaf), une société d'investissement sur les marchés privés mondiaux dont le siège est à Toronto et qui se concentre sur les sociétés et les actifs de moyenne envergure. Avec 20 milliards de dollars d'engagements de capitaux levés, Northleaf a fait ses preuves en tant qu'investisseur principal dans le capital-investissement (y compris le capital-risque), le crédit privé et l'infrastructure à l'échelle mondiale.

Au cours de l'exercice, le fonds a réalisé quatre nouveaux investissements. Le fonds a investi un total d'environ 78 millions de dollars dans 11 sociétés, dont 2 sociétés basées en Ontario.

Autres investissements

Les investissements récents de Croissance Ontario, qui comprennent Brightspark Canadian Opportunities Fund II, Genesys Ventures IV et Luge Investment Fund II, investissent activement, mais n'ont pas suffisamment d'activité pour que les résultats soient agrégés pour le moment.

Développement de l'écosystème du capital-risque en Ontario

Au cours de l'exercice 2023-2024, Croissance Ontario a soutenu le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario en prenant les mesures suivantes :

- Rencontrer de manière proactive des fonds de capital-risque à la recherche d'un engagement d'investissement, des investisseurs, des leaders d'opinion du secteur technologique et des experts en la matière, afin de recueillir des informations essentielles sur le marché qui contribueront à façonner des politiques publiques appropriées en matière de capital-risque dans les années à venir;
- Continuer à conseiller le ministère et la province sur les questions de capital-risque, le cas échéant.

Croissance Ontario a également joué un rôle actif dans les événements de l'industrie, notamment en prenant la parole ou en participant à la conférence :

- Sommet canadien de la technologie financière;
- Conférence des investisseurs en santé de Bloom Burton & Co;
- Invest Canada 2023 de CVCA;
- Collision Venture 2023;
- Collision Toronto 2023;
- Forum économique mondial de Toronto;
- Sommet PIO;
- Sommet des investisseurs de l'OBIO;
- Forum AGRI Tech Venture;
- CIX;
- Forum sur l'ESG et l'investissement durable;
- Women's Private Capital Summit;
- Forum sur l'innovation et la résilience;
- Marchés privés Canada.

Ces événements sont essentiels pour établir et maintenir des relations solides avec d'autres investisseurs, des leaders d'opinion et des experts en la matière, qui interagissent avec le secteur et les entreprises à différents stades de leur cycle de vie. Plus ces relations sont solides, plus Croissance Ontario peut avoir accès à des renseignements sur le marché en ce qui concerne les fonds qui sont en train de lever des fonds ou qui devraient le faire, ainsi qu'à des renseignements permettant d'identifier les lacunes potentielles au niveau de l'étape ou du secteur auxquelles sont confrontées les compagnies de technologie basées en Ontario.

Fort de son expérience en matière d'investissements directs dans des sociétés et d'investissements dans des fonds de capital-risque, Croissance Ontario partage ses commentaires, ses perspectives et ses observations par le biais d'une approche proactive des gestionnaires de fonds de capital-risque, ainsi que des sociétés ontariennes nouvelles et établies. Ces activités comprennent des séances « Demandez à l'investisseur » lors de conférences de l'industrie et des réponses aux demandes directes adressées à Croissance Ontario ou par l'intermédiaire du ministère. Il s'agit également de fournir une rétroaction dans des domaines tels que la collecte de fonds, la thèse d'investissement et d'autres questions pertinentes afin d'aider les gestionnaires de fonds à mieux définir et faire progresser leur proposition de valeur. Croissance Ontario prévoit de poursuivre son engagement stratégique auprès des parties prenantes au cours des prochaines années.

Le 31 mars 2024

ÉTATS FINANCIERS

Responsabilité de la direction relative à la production de rapports financiers

Les états financiers ci-joints de Croissance Ontario ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation des états financiers amène inévitablement la direction à faire des estimations fondées sur son jugement, particulièrement lorsque des opérations qui portent sur la période comptable considérée ne peuvent être arrêtées avec certitude avant une période ultérieure. Les états financiers ont été préparés adéquatement dans les limites raisonnables de l'importance relative et selon les informations disponibles en date du 31 mars 2024.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu de manière à lui fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que des informations financières fiables sont disponibles en temps opportun. Le système comprend des politiques et des procédures structurées ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit la délégation de pouvoir et la séparation des responsabilités de manière appropriée. La Division de la vérification interne du ministère des Finances de l'Ontario peut procéder périodiquement à une évaluation indépendante de l'efficacité de ces contrôles internes et en présenter, le cas échéant, les conclusions à la direction et au comité d'audit et des risques du conseil d'administration.

Il incombe au conseil d'administration, en collaboration avec le comité d'audit et des risques, de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit et des risques rencontre périodiquement la direction, les auditeurs internes et l'auditeur indépendant, le cas échéant, pour aborder les questions soulevées par ceux-ci et examiner les états financiers avant de recommander leur approbation par le conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., auditeur indépendant. La responsabilité de l'auditeur consiste à exprimer une opinion sur le fait que les états financiers de Croissance Ontario donnent une image fidèle de sa situation financière selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de l'auditeur, présenté à la page suivante, expose de façon sommaire l'étendue de l'examen effectué par l'auditeur et son opinion sur les états financiers.

Au nom de la direction,

Original signé par : « Steve Romanyshyn »

Steve Romanyshyn, président-directeur général

Rapport de l'auditeur indépendant

Au conseil d'administration de
Croissance Ontario,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Croissance Ontario, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024, et les états des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé, des gains et pertes de réévaluation, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Croissance Ontario au 31 mars 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation des actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Croissance Ontario conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport annuel avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Croissance Ontario ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Croissance Ontario.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Croissance Ontario.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Croissance Ontario à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Croissance Ontario à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés

Experts-comptables autorisés

Le 25 juin 2024

Croissance Ontario
État de la situation financière
 Au 31 mars 2024
 (montants en dollars canadiens)

	Notes	2024 \$	2023 \$
Actifs financiers			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		87 698 737	81 508 040
Titres négociables	4	284 939 044	279 573 225
Comptes débiteurs	5	1 606 456	708 111
Investissements dans des sociétés en commandite	6	163 534 874	145 729 264
Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE	7 et 8	1 312 500	1 312 500
		539 091 611	508 831 140
Passif			
Comptes créditeurs et charges à payer	12	1 968 105	379 272
Actifs financiers nets		537 123 506	508 451 868
Actifs non financiers	14	—	—
Excédent accumulé		537 123 506	508 451 868
Engagements contractuels	11		
L'excédent accumulé se compose des éléments suivants :			
Excédent de fonctionnement accumulé		536 547 810	507 792 024
Gains de réévaluation accumulés		575 696	659 844
		537 123 506	508 451 868

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Croissance Ontario

État des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé

Exercice clos le 31 mars 2024

(montants en dollars canadiens)

	Notes	Budget \$	2024 Réel \$	2023 Réel \$
Revenus				
Revenus d'intérêts		13 109 616	17 267 932	9 116 596
Revenu de placement sur la distribution à				
NVCF		—	7 534	—
NGF		—	24 584	—
Yaletown I		—	—	156 388
Genesys III		—	—	23 977
Lumira III		—	48 472	—
Amplitude II		—	2 140	—
Panache		—	697	—
Gain en capital réalisé sur les placements du FODTE		—	19 505	7 079 678
Gains en capital sur la distribution à partir				
des fonds suivants :				
NVCF		—	1 112 063	—
FOCR		—	1 960 433	—
FDE		2 703 761	2 807 098	1 253 900
Yaletown I		—	75 401	4 534 499
Lumira III		(749 901)	(1 563 244)	186 015
Genesys III		7 653 618	8 817 999	54 384
Amplitude		—	191 719	—
Lumira IV		(101 512)	(473 593)	30 658
Recouvrement de charges d'intérêts liées aux fonds				
Période précédente		3 835	3 835	—
Période considérée		—	—	22 494
(Perte) gain de change	3	(1 460 976)	51 680	5 096 833
		21 158 441	30 354 255	27 555 422
Charges				
Remboursements au Ministère	12	1 239 332	1 067 357	1 119 700
Frais de gestion de la trésorerie	11	152 441	24 847	29 022
Frais de services professionnels	11	772 470	387 502	431 070
Dépenses des membres du conseil et des comités		4 957	5 192	3 757
Charge de créances douteuses		—	113 571	828 881
Perte de valeur des placements du portefeuille				
du FODTE	10	—	—	991 756
Perte de valeur des placements dans des sociétés				
en commandite		—	—	3 268 502
		2 169 200	1 598 469	6 672 688
Excédent annuel		18 989 241	28 755 786	20 882 734
Excédent de fonctionnement accumulé au début				
de l'exercice		507 792 024	507 792 024	486 909 290
Excédent de fonctionnement accumulé				
à la fin de l'exercice		526 781 265	536 547 810	507 792 024

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario
État des gains et des pertes de réévaluation
 Exercice clos le 31 mars 2024
 (montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2024 Réal \$	2023 Réal \$
Gains (pertes) de réévaluation accumulés au début de l'exercice	659 844	659 844	(60 073)
(Pertes) gains non réalisés attribuables à ce qui suit :			
Change	(10 444)	463	137 220
Titres négociables	—	(84 611)	108 105
Placements du portefeuille du FODTE	—	—	474 592
	(10 444)	(84 148)	719 917
Gains de réévaluation accumulés à la fin de l'exercice	649 400	575 696	659 844

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario

État de la variation des actifs financiers nets

Exercice clos le 31 mars 2024

(montants en dollars canadiens)

	Budget \$	2024 Réel \$	2023 Réel \$
Excédent annuel	18 989 241	28 755 786	20 882 734
(Pertes nettes) gains nets de réévaluation	(10 444)	(84 148)	719 917
Augmentation des actifs financiers nets	18 978 797	28 671 638	21 602 651
Actifs financiers nets au début de l'exercice	508 451 868	508 451 868	486 849 217
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	527 430 665	537 123 506	508 451 868

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Croissance Ontario
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2024
(montants en dollars canadiens)

	2024 \$	2023 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent annuel	28 755 786	20 882 734
Perte de valeur des placements du portefeuille du FODTE	—	991 756
Perte de valeur des placements dans des sociétés en commandite	—	3 268 502
Gains réalisés à la vente de placements du FODTE	(19 505)	(7 079 678)
Gains réalisés sur les distributions à partir des sociétés en commandite	(12 927 876)	(6 059 456)
Revenus d'intérêts	(17 267 932)	(9 116 596)
Variation des soldes hors trésorerie liés au fonctionnement		
Comptes débiteurs	(898 345)	775 484
Comptes créditeurs et charges à payer	1 588 833	(232 608)
Intérêts reçus	16 154 081	5 339 000
	15 385 042	8 769 138
Activités de placement		
Produit de la cession et des rachats de titres négociables	521 831 500	533 663 157
Achat de titres négociables	(526 168 079)	(518 769 893)
Produit des placements dans des sociétés en commandite	12 927 876	4 774 898
Achat de placements dans des sociétés en commandite	(34 322 157)	(19 883 896)
Remboursement de capital des sociétés en commandite	16 516 547	5 204 702
Vente de placements dans le FODTE	—	454 746
Achat de placements dans le FODTE	—	118 210
Libération d'une retenue liée au FODTE	19 968	—
	(9 194 345)	5 561 924
Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	6 190 697	14 331 062
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	81 508 040	67 176 978
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	87 698 737	81 508 040
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie	87 698 737	81 508 040
Équivalents de trésorerie	—	—
	87 698 737	81 508 040

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Description des activités

Croissance Ontario (ou la « Société ») est une personne morale sans capital-actions, établie en vertu de la *Loi de 2008 sur la Société ontarienne de financement de la croissance* (la « Loi »), qui a été promulguée le 1^{er} février 2009 à titre d'organisme du ministère de la Recherche et de l'Innovation (le « MRI »). En juillet 2018, le ministère responsable a été restructuré pour devenir le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (collectivement, le « Ministère »). Au 31 mars 2024, Croissance Ontario relevait du ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « ministre »).

Le cadre juridique de la Société est énoncé dans la Loi. Aux termes de l'article 4 de la Loi, la Société a pour objet de :

- a) recevoir, détenir, gérer et administrer la participation du gouvernement de l'Ontario dans la société en commandite appelée Fonds ontarien de capital-risque SC;
- b) recevoir, détenir et administrer des biens, immeubles ou meubles, aux fins des objets visés ci-dessus;
- c) réaliser les autres objets, placements ou catégories de placements que prescrivent les règlements.

Le Règlement de l'Ontario 278/09, pris en application de la Loi, prescrit des objets additionnels de la Société. Les placements suivants sont prescrits comme catégories de placements aux fins de l'article 4 de la Loi :

- i) Des placements dans un fonds de capital-risque qui investit dans :
 - 1) des sociétés à but lucratif, si les placements dans le fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées;
 - 2) d'autres fonds de capital-risque qui investissent dans des sociétés à but lucratif si les placements dans l'autre fonds de capital-risque comprennent des placements dans des sociétés fermées.
- ii) Des placements dans des sociétés à but lucratif qui sont :
 - 1) des sociétés fermées;
 - 2) des sociétés ouvertes, si la Société :
 - a) a investi dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées;
 - b) a investi dans un fonds de capital-risque visé à la disposition 1 qui a fait des placements directs ou indirects dans ces sociétés quand elles étaient des sociétés fermées.
- iii) Des placements dans des entreprises que la Société considère comme des entreprises de technologies émergentes, au titre d'un portefeuille appelé, en français, Fonds ontarien de développement des technologies émergentes et, en anglais, Ontario Emerging Technologies Fund.

Les objets additionnels suivants de la Société sont prescrits aux fins de l'article 4 de la Loi :

- 1) Mettre sur pied des conférences ou des activités portant sur des questions liées au capital-risque, ou y participer.
- 2) Recueillir, analyser ou distribuer des renseignements sur des questions liées au capital-risque.
- 3) Fournir des conseils au gouvernement de l'Ontario en ce qui concerne les questions liées au capital-risque.
- 4) Entreprendre des activités qui s'apparentent ou se rattachent aux objets visés aux dispositions 1, 2 et 3.

1. Description des activités (suite)

Au 31 mars 2024, la Société possédait des placements en capital-risque dans 19 fonds :

1) le Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR; 2) le Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF; 3) le Fonds Démarrage et expansion I – FDE; 4) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I; 5) Lumira Ventures III LP – Lumira III; 6) Genesys Ventures III LP – Genesys III; 7) Amplitude Ventures I LP – Amplitude I; 8) Lumira Ventures IV LP – Lumira IV; 9) le Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II; 10) Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V; 11) le Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP – Panache II; 12) le Maverix Growth Equity Fund I, LP – Maverix I; 13) le Climate Innovation Capital Fund I LP – CIC I; 14) le Northleaf Growth Fund (Canada) LP – NGF; 15) Amplitude Ventures II LP – Amplitude II; 16) le Fonds d'opportunités canadiennes Brightspark II – Brightspark II; 17) Genesys Ventures IV LP – Genesys IV; 18) le Fonds d'investissement Luge II – Luge II, et 19) le Fonds ontarien de développement des technologies émergentes – FODTE, respectivement.

Comme l'exige la directive pour les agences et les nominations, la Société et le ministre ont conclu un protocole d'entente qui définit les relations opérationnelles, administratives, financières et autres qui existent entre le ministre, le Ministère et la Société.

Croissance Ontario demande une exonération de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). À titre d'entité provinciale incluse dans l'annexe A d'un accord de réciprocité fiscale entre le Canada et l'Ontario, Croissance Ontario peut demander le remboursement de la taxe de vente harmonisée (la « TVH »). En vertu du modèle de paiement et de remboursement, Croissance Ontario paie la TVH sur les fournitures et les services taxables, puis demande un remboursement de la TVH acquittée.

La province de l'Ontario considère Croissance Ontario comme une entreprise opérationnelle dont l'exercice financier prend fin également le 31 mars.

2. Résumé des principales méthodes comptables

La monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société est le dollar canadien. Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public du Canada. Les principales méthodes comptables de la Société sont résumées ci-dessous.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent des dépôts à vue aisément convertibles en un montant d'argent connu et assujettis à un risque négligeable de fluctuation de valeur. Les équivalents de trésorerie comprennent des placements à court terme très liquides qui arrivent à échéance moins de trois mois après la date d'achat initiale.

Titres négociables

Les placements dans des titres qui sont négociés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation liés à un placement en particulier sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque ce placement est liquidé. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus, le cas échéant.

Les placements dans des titres qui ne sont pas négociés sur un marché actif sont évalués au coût. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand elles surviennent.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Investissements dans des sociétés en commandite

Les investissements dans les sociétés en commandite sont classés comme instruments financiers et sont comptabilisés au coût, en fonction du capital appelé par leur associé commandité respectif. Puisque ces investissements ne sont pas négociés sur un marché actif, leur juste valeur ne peut être aisément déterminée. Les investissements font ultérieurement l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Les investissements dans le FODTE sont classés comme des instruments financiers et sont comptabilisés au coût ou évalués à la juste valeur selon qu'il existe ou non un marché actif pour les titres. Les placements du FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière, et tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de réévaluation sont reclassés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé quand un placement est déprécié ou cesse d'être comptabilisé. Les pertes de valeur, autres que temporaires, sont inscrites dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsqu'elles sont comptabilisées. La juste valeur comprend la valeur des intérêts courus ou des dividendes à payer, selon le cas.

Si un investissement du FODTE n'est pas négocié sur un marché actif, il est évalué au coût. Les investissements du FODTE font l'objet d'un test de dépréciation annuellement, et toute perte de valeur est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

Les intérêts courus, les dividendes et les gains réalisés à la vente d'investissements du FODTE sont inscrits de la façon décrite ci-après sous la rubrique « Comptabilisation des produits ». Si la Société dispose d'éléments d'information indiquant que les sommes dues seront perçues, ces sommes sont comptabilisées comme des sommes à recevoir; sinon, une réserve correspondant à ces sommes est constituée. Si, dans un exercice ultérieur, la Société reçoit une somme qui avait été radiée, celle-ci est inscrite à titre de recouvrement d'un montant auparavant jugé irrécouvrable. Les sommes radiées ou recouvrées sont comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé pendant l'exercice au cours duquel la radiation ou le recouvrement a lieu.

Juste valeur et dépréciation

La valeur comptable de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des comptes débiteurs et des comptes créditeurs de la Société correspond à peu près à leur juste valeur, étant donné l'échéance immédiate ou rapprochée de ces instruments financiers.

Les investissements dans les sociétés en commandite ont été inscrits au coût. Les fonds n'ont pas de prix coté sur un marché actif. Compte tenu de sa méthode d'évaluation de la dépréciation, la Société peut soumettre périodiquement ses placements dans les fonds à des tests afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que le placement s'est déprécié, il est ramené à la nouvelle valeur comptable, et la perte de valeur en résultant est immédiatement comptabilisée dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Juste valeur et dépréciation (suite)

Les investissements effectués dans les sociétés comprises dans le portefeuille du FODTE sont inscrits au coût, lequel représente la juste valeur au moment de l'acquisition. Les placements dans le FODTE cotés sur un marché actif sont évalués à la juste valeur au 31 mars. Tout gain ou toute perte non réalisé est comptabilisé dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que l'investissement cesse d'être comptabilisé, les gains ou pertes étant alors comptabilisés à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Tous les autres placements du FODTE sont évalués au coût ou au coût après amortissement. Dans le cadre du processus de déclaration à la province de l'Ontario, la Société doit procéder à des évaluations périodiques des placements du FODTE afin de déterminer s'ils ont subi une moins-value durable qui indiquerait une perte de valeur. S'il est déterminé que les placements se sont dépréciés, ils sont ramenés à la nouvelle valeur comptable, et les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. En outre, dans la mesure où un titre détenu dans le FODTE est un instrument financier hybride comportant un dérivé incorporé, comme une option de conversion en actions, ce dérivé doit être évalué à la juste valeur à l'acquisition, à moins que ce dérivé ne soit lié à des instruments de capitaux propres non cotés et qu'il ne doive être réglé à la livraison de ces instruments, auquel cas le dérivé doit être évalué au coût. Pour les produits dérivés classés à la juste valeur, la valeur est d'abord déterminée en fonction d'un cours sur un marché actif ou, en l'absence d'un tel cours, en appliquant une technique d'évaluation appropriée.

Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Dans le cas des titres négociables et des investissements du FODTE, les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus d'intérêts sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice conformément au contrat d'achat et dans la mesure où il est prévu qu'ils seront recouvrés.

Les revenus de dividende sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le dividende en question, conformément aux modalités de l'émission des actions.

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités de la disposition respective.

Les produits tirés des distributions provenant des investissements dans les sociétés en commandite sont comptabilisés au cours de l'exercice au cours duquel la Société devient en droit de recevoir la distribution, conformément aux modalités de l'entente de société en commandite respective.

Croissance Ontario a conclu un certain nombre d'ententes de paiement de transfert visant le FODTE, le NVCF, le FDE, le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres, le Fonds de capital-risque en sciences de la vie et le Venture Ontario Fund, dont le financement reçu représente les sommes transférées à la Société par le Ministère. Le financement est comptabilisé lorsque les sommes sont reçues. Le Fonds d'actions pour le secteur des technologies propres est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 20 M\$ auprès de Yaletown I. Le Fonds de capital-risque en sciences de la vie est une initiative dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à investir un montant de 23 M\$ auprès de Lumira III, de 17 M\$ auprès de Genesys III et de 10 M\$ auprès d'Amplitude. Le Venture Ontario Fund fait référence à l'initiative du Venture Ontario Fund, dans le cadre de laquelle la Société s'est engagée à ce jour à investir un montant de 11,7 M\$ US auprès de Lumira IV, de 13 M\$ auprès de Yaletown II, de 10 M\$ auprès de Whitecap V, de 7,5 M\$ auprès de Panache II, de 15 M\$ US auprès de Maverix I, de 5 M\$ US auprès de CIC I, de 10 M\$ US auprès de NGF, de 11,5 M\$ US auprès de Amplitude II, de 10 M\$ auprès de Brightspark II, de 10 M\$ auprès de Genesys IV, et de 12 M\$ auprès de Luge II.

2. Résumé des principales méthodes comptables (suite)

Catégories de charges

Les frais de gestion de la trésorerie représentent principalement les frais payés à l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») pour la gestion de la trésorerie et pour des services connexes.

Les honoraires professionnels représentent les montants payés à des tiers fournisseurs de services.

Les jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités représentent les sommes qui leur sont versées, conformément à la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et des comités, laquelle est conforme à la directive concernant les organismes et les nominations. En 2015, l'Agence du revenu du Canada (l'« ARC ») a décrété que les personnes fournissant des services à temps partiel pour lesquels elles reçoivent une allocation quotidienne doivent être traitées comme des employés aux fins de l'impôt uniquement. Ainsi, la TVH peut ne pas être facturée pour ces services puisque a) l'ARC ne les considère pas comme un produit imposable et b) l'assurance-emploi est applicable. Ces personnes ne peuvent pas cotiser au Régime de pensions du Canada pour ces services.

Les remboursements au Ministère représentent des charges directes de Croissance Ontario réglées par le Ministère en son nom à des fins administratives seulement.

Conversion des devises

Les gains et les pertes de change sur les éléments monétaires sont immédiatement comptabilisés dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé. Les gains et les pertes de change non réalisés sur les titres négociables et les placements dans les fonds sont comptabilisés dans l'état des gains et des pertes de réévaluation. Les gains et les pertes de change non réalisés sont reclassés, passant de l'état des gains et des pertes de réévaluation à l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé lorsque l'instrument financier cesse d'être comptabilisé.

Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses. Ces estimations ont une incidence sur les montants constatés de l'actif et du passif, sur la présentation de l'actif et du passif éventuel à la date des états financiers et sur les montants constatés des revenus et des charges pour la période. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation des états financiers et sont examinées périodiquement pour tenir compte de nouveaux renseignements lorsqu'ils sont disponibles. Les estimations importantes comprennent l'évaluation des investissements du FODTE. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

3. Instruments financiers

La Société est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité, au risque de change, au risque de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix découlant des instruments financiers. Cette note contient des renseignements sur l'exposition de Croissance Ontario à chacun de ces risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une partie manque à ses obligations. La Société considère que les obligations des gouvernements de l'Ontario et du Canada sont relativement sans risque (note 4).

3. Instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité ait de la difficulté à obtenir du financement pour répondre aux besoins prévus et imprévus en liquidités associés à ses passifs financiers. La Société gère le risque de liquidité en détenant de la trésorerie ou des investissements très liquides. De plus, le Ministère verse des fonds à la Société pour lui permettre de respecter ses obligations, au besoin.

Risque de change

Le risque de change est le risque lié aux résultats des activités de la Société découlant de la fluctuation des taux de change et du degré de leur volatilité. L'exposition de la Société au risque de change est limitée à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie libellés en dollars américains ainsi qu'aux placements du FODTE libellés en dollars américains qu'elle détient. Croissance Ontario ne couvre pas son exposition au dollar américain. Au 31 mars 2024, la Société avait une exposition nette au dollar américain de 61 747 162 \$ US (60 085 882 \$ US en 2023). Une appréciation ou une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport au dollar américain au 31 mars 2024 entraînerait une incidence de 3 087 358 \$ US à l'état des gains et des pertes de réévaluation (3 004 294 \$ US en 2023) et serait sans incidence sur l'excédent de fonctionnement. Dans les faits, les résultats de négociations pourraient différer de cette analyse de sensibilité, et l'incidence pourrait être significative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la valeur d'un instrument financier soit défavorablement touchée par une variation des taux d'intérêt. Afin de réduire au minimum le risque lié à la fluctuation des taux d'intérêt, la Société gère l'exposition à ce risque dans le cadre de ses activités opérationnelles et financières courantes. Le principal risque pour la Société à cet égard est lié à ses titres négociables à court terme et aux placements du FODTE. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt pour les titres négociables est minime, puisque les placements sont détenus pour une durée de trois ans ou moins de façon à s'aligner sur les prélèvements des sociétés en commandite prévus par leurs gestionnaires de fonds respectifs.

Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en raison de la variation des prix du marché ou de facteurs propres à un investissement en particulier. Le risque maximal lié aux instruments financiers correspond à leur juste valeur. Les titres négociables consistent en des bons du Trésor, qui ne sont pas assujettis à un risque de prix considérable. Au 31 mars 2024, si la valeur des investissements dans les titres négociables, les sociétés en commandite et le FODTE avait augmenté ou diminué de 5 %, toutes les autres variables demeurant constantes, la valeur des investissements aurait varié de 8 279 438 \$ (7 386 108 \$ en 2023). Les investissements dans les fonds effectués par l'intermédiaire des sociétés en commandite ou du FODTE sont hautement illiquides, n'ont pas un prix de marché facilement déterminable et se font généralement dans de jeunes entreprises pour lesquelles la valeur ultime du placement, lors de toute disposition éventuelle par Croissance Ontario, est intrinsèquement imprévisible.

Le rendement de ces investissements est tributaire de facteurs propres à chaque société (comme la performance financière, la viabilité du produit et la qualité de la gestion) et de facteurs externes (comme le contexte économique et les progrès technologiques des concurrents). La valeur comptable du portefeuille du FODTE est évaluée au coût, moins toute perte de valeur durable à la date de l'état de la situation financière. Toutefois, les montants qui pourraient être réalisés ultimement pourraient différer de façon significative.

4. Titres négociables

La Société peut investir à titre temporaire de l'argent dont elle n'a pas besoin immédiatement pour réaliser ses objets dans les titres suivants :

- a) Obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou une province canadienne.
- b) Comptes et certificats de dépôt à court terme portant intérêt émis ou garantis par une banque à charte, société de fiducie, coopérative d'épargne ou caisse populaire.

La Société peut recevoir des distributions de ses investissements en capital-risque sous forme de trésorerie et de titres. Si les titres sont cotés en bourse, ils sont reclassés en tant que titres négociables.

La valeur des placements dans des titres négociables aux 31 mars se présentait comme suit :

	Valeur nominale \$	2024 Juste valeur \$	Valeur nominale \$	2023 Juste valeur \$
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 17 avril 2024 et le 27 novembre 2024, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	32 641 248	32 623 553	42 529 000	41 936 401
Bons du Trésor de la province de l'Ontario échéant entre le 3 avril 2024 et le 18 septembre 2024, taux d'intérêt nominal moyen de 0,00 %	252 363 903	252 315 491	239 454 700	237 636 824
	285 005 151	284 939 044	281 983 700	279 573 225

La juste valeur comprend tout intérêt couru sur les bons du Trésor.

La juste valeur des titres négociables peut varier selon les taux d'intérêt. Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, une variation de 1 % des taux d'intérêt se traduirait par une incidence de 2 849 390 \$ (2 795 732 \$ en 2023) sur les résultats des activités.

5. Comptes débiteurs

En tant qu'organisme régi par l'annexe A, Croissance Ontario doit se conformer au modèle de paiement et de remboursement de la TVH sur les achats directs. La Société paie la TVH sur ses achats et soumet ensuite une demande mensuelle de remboursement à l'Agence du revenu du Canada. Au 31 mars 2024, les remboursements de TVH à recevoir se chiffraient à 2 197 \$ (27 718 \$ en 2023).

Les gains réalisés à la vente de placements du FODTE sont comptabilisés au cours de l'exercice pendant lequel la Société devient en droit de recevoir le produit, conformément aux modalités des dispositions respectives. Les montants à recevoir à la suite des cessions de placements du FODTE réalisées en 2024 se chiffraient à 369 297 \$ et sont détenus en mains tierces aux fins des déboursements futurs (482 404 \$ en 2023).

L'indemnisation générale de Generac a pris fin le 1^{er} décembre 2022; toutefois, les fonds sont détenus en mains tierces dans l'attente de la résolution d'un litige en cours concernant la contrefaçon d'un brevet. La date de libération des fonds n'est pas connue. L'indemnisation spéciale de Generac prendra fin le 1^{er} décembre 2024. Le fonds de dépenses de Generac n'avait pas de date de libération fixée au moment de la publication des présents états.

De plus, Croissance Ontario est partie à un entiercement de 106 680 \$ (106 680 \$ en 2023) de Genesys Ventures III LP, en attente d'aucun ajustement. Croissance Ontario est également partie à une clause d'indexation sur le résultat de 91 309 \$ (91 309 \$ en 2023) de Genesys Ventures III LP, en attente d'aucun ajustement.

6. Investissements dans des sociétés en commandite

La Société investit dans 18 (15 en 2023) sociétés en commandite. Les engagements en capital sont versés aux sociétés en commandite selon le montant et le moment établis par le commandité respectif afin de répondre aux besoins de financement de la société en commandite. Les distributions des sociétés en commandite sont versées selon le montant et le moment établis par le commandité respectif. Certaines distributions peuvent être assujetties aux dispositions de restitution de la convention de société en commandite respective. Les investissements en capital-risque ont un horizon de placement à long terme et sont considérés comme des actifs à long terme. Le tableau ci-dessous présente les investissements de la Société dans des sociétés en commandite au 31 mars 2024 :

	Engagement total \$	Engagement non encore appelé \$	2024 Coût des investissements* \$	2023 Coût des investissements* \$
Société en commandite				
Fonds ontarien de capital-risque SC – FOCR	90 000 000	900 537	7 494 358	8 695 954
Northleaf Venture Catalyst Fund LP – NVCF	50 000 000	—	47 831 297	50 000 000
Fonds Démarrage et expansion I – FDE	25 000 000	2 782 614	22 217 386	22 310 477
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown I – Yaletown I	20 000 000	3 400 000	13 972 234	12 372 234
Lumira Ventures III LP – Lumira III	23 000 000	501 882	16 862 260	21 951 179
Genesys Ventures III LP – Genesys III	17 000 000	2 913 849	9 289 276	7 839 471
Amplitude Venture I LP – Amplitude I	10 000 000	3 360 342	6 713 030	4 757 533
Lumira Ventures IV LP – Lumira IV (note 1)	15 853 500	7 366 291	7 103 093	5 350 979
Fonds de croissance et d'innovation de Yaletown II – Yaletown II	13 000 000	7 280 000	5 720 000	2 860 000
Whitecap Venture Partners V LP – Whitecap V	10 000 000	5 757 197	4 242 802	1 909 438
Panache Ventures Investment Fund II 2022 LP – Panache II	7 500 000	5 265 280	2 234 720	1 500 000
Maverix Growth Equity Fund I, LP – Maverix I (note 1)	20 325 000	12 195 000	8 013 296	3 980 396
Climate Innovation Capital Fund I LP – CIC I (note 1)	6 775 000	2 962 474	3 761 678	2 201 603
Northleaf Growth Fund LP – NGF (note 1)	13 550 000	10 162 500	3 388 604	—
Amplitude Ventures II LP – Amplitude II (note 1)	15 582 500	12 945 602	2 629 688	—
Fonds d'opportunités canadiennes Brightspark II – Brightspark II (note 1)	10 000 000	8 623 743	1 395 539	—
Genesys Ventures IV LP – Genesys IV (note 1)	10 000 000	9 334 387	665 613	—
Fonds d'investissement Luge II – Luge II (note 1)	12 000 000	12 000 000	—	—
	369 586 000	107 751 698	163 534 874	145 729 264

* Le coût des investissements représente le total des fonds versés à la société en commandite, déduction faite des distributions de remboursement de capital de la part de la société en commandite et de toute charge pour perte de valeur.

Note 1 : Engagements payables en dollars américains. Engagements non appelés en fonction du taux de change au 31 mars 2024.

7. Fonds ontarien de développement des technologies émergentes (le « FODTE »)

Le FODTE a été créé en juillet 2009 avec l'aide du gouvernement de l'Ontario, qui s'est engagé à investir 250 M\$. Le FODTE, en tant que fonds de co-investissement direct, investit dans des entreprises novatrices à fort potentiel, avec d'autres investisseurs qualifiés qui ont fait leurs preuves. Le fonds investit dans trois secteurs stratégiques : a) les technologies propres, b) les médias numériques et les technologies de l'information et des communications et c) les sciences de la vie et les technologies de la santé de pointe.

Le 30 mai 2012, la Société a cessé temporairement d'investir dans le cadre du FODTE pour une période indéterminée. Cette décision n'a pas porté atteinte à sa capacité de continuer à faire des investissements de suivi dans des sociétés existantes du portefeuille.

8. Investissements dans le FODTE

Les investissements dans le FODTE peuvent prendre la forme de titres de capitaux propres, de bons de souscription ou de titres de créance convertibles négociés en dollars canadiens (« \$ CA ») ou en dollars américains (« \$ US »). Le tableau ci-dessous résume les investissements dans le FODTE aux 31 mars :

	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	2024 Éléments éventuels**	Coût d'acquisition*	Valeur comptable	2023 Éléments éventuels**
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
En \$ CA	1 687 500	1 312 500	—	1 687 500	1 312 500	—

* Représente le coût historique, déduction faite des placements liquidés et des placements radiés.

** Investissements de suivi que la Société s'est engagée à effectuer, mais qui n'ont pas encore été effectués.

Tous les investissements ont été faits en conformité avec les directives du FODTE. Au 31 mars 2024, le portefeuille du FODTE comprenait des placements dans une société, qui représentait 0,26 % de l'actif net (une société qui représentait 0,26 % en 2023). Le calcul des pourcentages exclut les placements dépréciés dans des sociétés dont la valeur comptable est symbolique ou nulle.

Un total de 61 592 (61 592 en 2023) actions de Peraso Inc. sont actuellement détenues en mains tierces pour Croissance Ontario dans le cadre de l'opération de Peraso Inc. La valeur de ces actions est exclue des investissements dans le FODTE, car les restrictions sur ces actions font en sorte que la valeur pourrait ne pas être réalisée. En raison de l'incertitude relative à la réalisation, le revenu provenant de ces actions sera présenté lorsqu'il sera libéré.

9. Revenu de placement dans le FODTE

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2024, la Société a comptabilisé un montant de néant (néant en 2023) en revenu de placement résultant d'investissements dans le FODTE.

10. Perte de valeur des placements du FODTE

Pour l'exercice clos le 31 mars 2024, la direction a déterminé des pertes de valeur des placements du FODTE de néant (991 756 \$ en 2023), lesquelles ont été comptabilisées dans l'état des résultats et des variations de l'excédent de fonctionnement accumulé.

11. Engagements contractuels

Outre les engagements d'investissement auprès des différentes sociétés en commandite décrits à la note 6, Croissance Ontario a les engagements contractuels décrits ci-dessous :

- En vertu d'une entente de services financiers conclue entre l'OOF et Croissance Ontario, l'OOF fournit des services et des activités de gestion de placements et de trésorerie pour Croissance Ontario. L'OOF est l'organisme de la province de l'Ontario chargé de fournir des services financiers et des services centralisés de gestion de trésorerie au gouvernement. Croissance Ontario rémunère l'OOF pour ces services en fonction des actifs gérés et lui rembourse les frais associés aux activités connexes sur une base de recouvrement des coûts.
- En vertu du contrat conclu entre LP Analyst et Croissance Ontario, LP Analyst fournit des services-conseils en placement, notamment en matière de stratégie de sélection de placements, des services et des activités de contrôle diligent pour les nouveaux placements potentiels dans des fonds, des conseils d'affaires à l'appui des négociations, ainsi que des services de surveillance du portefeuille et de présentation de rapports. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux fixe ou horaire pour ces services et ces activités, respectivement.
- En vertu du contrat conclu entre WCO Professional Corporation (« WCO ») et Croissance Ontario, WCO exerce des fonctions comptables liées aux activités de Croissance Ontario. Croissance Ontario verse des honoraires à un taux horaire pour ces services.

12. Comptes créditeurs

La Société et le Ministère exercent leurs activités respectives sur la base du partage des coûts. La Société rembourse au Ministère certaines dépenses engagées en son nom. Il peut s'agir, entre autres, des dépenses liées aux salaires, aux avantages sociaux, aux attributions pour la technologie de l'information par membre du personnel, aux installations et aux services juridiques externes, et des frais liés aux services de conception de sites Web, de traduction en français et d'autres services.

La comptabilisation et l'évaluation de tout remboursement font l'objet d'un rapprochement annuel entre la Société et le Ministère, et la nature ainsi que l'étendue des services fournis par le Ministère doivent être approuvées.

La Société comptabilise les charges admissibles remboursables au Ministère dans ses comptes créditeurs selon les estimations présentées par le Ministère, lesquelles peuvent être vérifiées de façon indépendante par la Société. Au 31 mars 2024, les remboursements payables à terme échu s'élevaient à 327 511 \$ (169 608 \$ en 2023).

Au 31 mars 2024, le solde de 1 640 594 \$ (209 664 \$ en 2023) représentait les montants dus à terme échu à divers fournisseurs de services et commanditaires.

13. Opérations entre apparentés

Au 31 mars 2024, la Société avait conclu des opérations entre apparentés avec le ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le « MDECEC »), l'Office ontarien de financement (l'« OOF ») et la province de l'Ontario.

Croissance Ontario n'a aucun actif lié aux immobilisations corporelles ou passif à long terme. Elle est assujettie à une politique en vertu de laquelle le Ministère ou un autre organisme public assure la gestion des actifs et des passifs utilisés pour la prestation de services à la Société, ou découlant de la prestation de ces services (par exemple la paie, les installations, les services publics, les services liés aux technologies de l'information et aux communications, etc.).

13. Opérations entre apparentés (suite)

Croissance Ontario dispose de ressources limitées pour émettre des chèques ou effectuer des virements bancaires afin de payer ses fournisseurs directs et ses fournisseurs de services. Avec l'approbation du bureau du contrôle financier du Ministère, Croissance Ontario se sert de l'accès du ministère aux Services communs de l'Ontario (les « SCO ») pour payer indirectement la plupart de ses fournisseurs et fournisseurs de services. Les SCO comptabilisent ces paiements au moyen du Système intégré de gestion de l'information financière (le « SIGIF ») du gouvernement dans les centres de coûts du Ministère. Le Ministère facture ces montants à Croissance Ontario chaque trimestre aux fins de remboursement.

La prestation de services à la Société par un tiers est assujettie à une politique de remboursement en fonction des coûts de ces services ou des honoraires prévus aux termes d'une entente de niveau de service.

14. Actifs non financiers

La Société n'a pas d'immobilisations corporelles ou de charges payées d'avance. Un inventaire des fournitures de bureau est réalisé aux fins d'utilisation et comptabilisé en charges pour l'exercice pendant lequel les achats ont lieu. Le coût total de ces fournitures n'a pas d'incidence significative sur les états financiers, et l'on s'attend à ce qu'elles soient utilisées moins de un an après la date d'achat.

15. Événement postérieur à la date des états financiers

Après la fin de l'exercice, la Société s'est engagée à investir un montant de 11 M\$ US auprès de McRock Fund III LP dans le cadre de l'initiative du Venture Ontario Fund.

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Aperçu

Croissance Ontario est un organisme de la Couronne caractérisé par la directive du Conseil de gestion du gouvernement (CGG) en tant qu'organisme provincial gouvernée par un conseil d'administration. Plus précisément, Croissance Ontario est prescrit en tant qu'organisme public et organisme public rattaché à la Commission conformément au Règlement de l'Ontario 146/10 en vertu de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*.

Conformément aux directives du CGG, Croissance Ontario ne fait pas partie du ministère du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministère), mais il est considéré comme faisant partie du gouvernement. Croissance Ontario est tenu de préparer un rapport annuel, de le remettre au ministre du Développement économique, de la Création d'emplois et du Commerce (le ministre) au plus tard 120 jours après la fin de l'exercice financier de Croissance Ontario, et de le mettre à la disposition du public.

La gouvernance d'entreprise comprend les processus qui permettent la supervision et la gestion efficaces des activités de Croissance Ontario par les cadres supérieurs, le conseil d'administration de Croissance Ontario (le conseil) et le ministre. Il s'agit d'identifier les personnes et les groupes responsables des activités et de préciser leur rôle.

Reddition de comptes et responsabilités

La structure de responsabilité de Croissance Ontario découle de la loi qui la régit, la *Loi de 2008 sur la société Croissance Ontario* (la « Loi »). Le ministre est responsable de l'application de la loi en ce qui concerne Croissance Ontario. La Loi, ainsi que les directives émises par le CGG, le ministre et la Commission de la fonction publique concernant les organismes de la Couronne, constituent le cadre dans lequel Croissance Ontario est régi.

Chaque année, le ministre est tenu de présenter le rapport annuel de Croissance Ontario à l'Assemblée législative. En outre, le ministre examine et approuve le plan d'activité annuel de Croissance Ontario. Le ministre communique également avec Croissance Ontario, par l'intermédiaire du président du conseil d'administration (le président), au sujet des politiques et des attentes du gouvernement concernant Croissance Ontario.

Le président est responsable devant le ministre des résultats obtenus par Croissance Ontario dans l'accomplissement de son mandat. Le président est chargé de conseiller et d'informer le ministre en ce qui concerne le fonctionnement et les affaires de Croissance Ontario. En outre, le président assure la direction de Croissance Ontario. Le sous-ministre du ministère veille à ce que le ministère dispose de la capacité organisationnelle nécessaire pour surveiller Croissance Ontario et s'assurer qu'il gère ses risques de manière appropriée.

Le conseil d'administration est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil et est responsable devant le ministre par l'intermédiaire du président. Le conseil d'administration joue un rôle de supervision. Il supervise la gestion des activités et des affaires de Croissance Ontario afin de s'assurer que celui-ci remplit son mandat. Le conseil d'administration est composé d'administrateurs indépendants. Il se réunit au moins une fois par trimestre et reçoit

régulièrement des rapports du président et chef de la direction ainsi que du personnel de Croissance Ontario concernant les activités de Croissance Ontario et le respect des lois et politiques applicables. Les normes de conduite des membres du conseil d'administration sont définies dans un code de conduite approuvé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration compte également deux comités chargés de l'aider à superviser la gestion de Croissance Ontario :

- a) Le Comité de vérification et de gestion des risques examine et recommande au conseil d'administration d'approuver un plan annuel de vérification interne et reçoit les rapports des vérificateurs internes et du vérificateur des comptes de Croissance Ontario concernant les contrôles internes et les rapports financiers. Il examine également les politiques financières et les états financiers et les recommande au conseil d'administration. De plus, le comité de vérification et de gestion des risques examine les principales stratégies de Croissance Ontario relatives aux risques et à leur atténuation.
- b) Le comité de gouvernance et des ressources humaines aide le conseil d'administration à examiner les questions liées (1) aux structures et pratiques de gouvernance de Croissance Ontario et (2) aux programmes et pratiques de Croissance Ontario en matière de ressources humaines concernant la rémunération, l'évaluation du rendement et la formation.

Le président et chef de la direction général travaille sous la direction du président et du conseil d'administration et fournit au conseil d'administration des rapports réguliers sur les résultats de Croissance Ontario. Étant donné que le président et chef de la direction est employé en vertu de la partie III de la *Loi de 2006 sur la fonction publique de l'Ontario*, il est également chargé de consulter le sous-ministre du ministère, le cas échéant, sur des questions d'importance mutuelle, y compris les services fournis par le ministère, l'alignement sur les politiques du ministère et du gouvernement, et le respect des directives du Conseil du Trésor et du CGG. Le président et chef de la direction est chargé de gérer les opérations quotidiennes et les activités courantes de Croissance Ontario, y compris la supervision du personnel.

Exigences en matière d'information financière

Croissance Ontario prépare des états financiers annuels vérifiés conformément aux normes du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien des Comptables professionnels agréés du Canada. Les états financiers sont examinés par le CVGR et approuvés par le conseil d'administration. Les états financiers annuels sont vérifiés par le vérificateur externe indépendant de Croissance Ontario, qui exprime une opinion sur la question de savoir s'il présente les résultats financiers de manière équitable et conformément aux normes Conseil sur la comptabilité dans le secteur public canadien. Les conclusions sont examinées par l'ARC et le conseil d'administration. Ces états financiers vérifiés sont présentés à l'Assemblée législative de l'Ontario dans le cadre du rapport annuel et sont inclus dans les Comptes publics de l'Ontario. Les états financiers non vérifiés sont préparés tous les trimestres et présentés au CVGR et au conseil d'administration.

Contrôles internes

La direction est chargée d'établir et de maintenir des contrôles internes afin de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité des rapports financiers, de protéger les actifs de Croissance Ontario et de gérer ses responsabilités.

Pour s'acquitter de sa responsabilité en matière de fiabilité et d'actualité de l'information financière, Croissance Ontario utilise un système complet de contrôles internes, y compris des contrôles organisationnels et procéduraux. Le système de contrôle interne comprend ce qui suit :

- Planification globale des activités;
- Communication écrite des politiques et procédures régissant la conduite de l'entreprise et la gestion des risques;
- Répartition des tâches;
- Tenue et conservation de dossiers détaillés;
- Délégation de pouvoirs et reddition de comptes des responsables;
- Sélection et une formation minutieuses du personnel;
- Tenue à jour des politiques en matière de risques comptables et financiers.

Dans le cadre de son plan d'affaires annuel, Croissance Ontario procède à une évaluation globale des risques à l'échelle de l'entreprise et élabore des stratégies d'atténuation appropriées.

Opérations

Les huit employés à temps plein de Croissance Ontario sont peu nombreux par rapport aux organismes du secteur public ayant des mandats de développement économique similaires, tels que la BDC et Investissement Québec. Étant donné que le gouvernement a approuvé la mise en place du fonds Croissance Ontario de 300 millions de dollars, l'organisme continue de travailler avec le ministère pour obtenir l'approbation d'ETP supplémentaires et réduire le risque de départs de personnel clé. Par conséquent, dans le cadre d'un modèle de dotation en personnel allégé et afin de garantir des opérations prudentes, Croissance Ontario continue de bénéficier du soutien d'un nombre limité de prestataires de services externes ayant des connaissances spécialisées dans l'évaluation des fonds, ainsi que dans les services de vérification et de comptabilité.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Daniel Nowlan, président

Date de la première nomination au conseil d'administration : Août 2021

Fin du mandat en cours : Décembre 2024

Depuis 2017, Daniel Nowlan est vice-président de la Financière Banque Nationale. M. Nowlan a été chef de cabinet du ministre des Finances du Canada et a dirigé le processus du budget fédéral 2015. De 2000 à 2013, M. Nowlan a occupé des postes de plus en plus importants à la CIBC, notamment en tant que coresponsable des marchés des capitaux et vice-président des services bancaires d'investissement mondiaux de 2015 à 2017. Avant de se joindre à Marchés mondiaux CIBC en 2000, M. Nowlan a fait partie du groupe des services bancaires d'investissement de la Financière Banque Nationale pendant quatre ans, après avoir été adjoint spécial du ministre canadien de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie et du ministre du Commerce international. Il a également travaillé en tant qu'adjoint spécial du ministre des Ressources humaines et du Travail. M. Nowlan est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université Mount Allison et d'une maîtrise en administration des affaires de la Richard Ivey School of Business de l'Université Western Ontario.

Leslie Lewis Westhaver, vice-présidente

Date de la première nomination au conseil d'administration : Janvier 2021

Fin du mandat en cours : Février 2025

Leslie Lewis Westhaver est cadre responsable de la stratégie financière et ancienne investisseuse en capital-investissement. Elle occupe actuellement le poste de dirigeante principale des finances chez Avanti Software, et son expérience au sein d'Avanti Software comprend le soutien au PAPE de PowerSchool (NYSE:PWSC). Son expérience en capital-investissement comprend des postes à la Société Onex et au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario après avoir commencé sa carrière dans les services bancaires d'investissement à la CIBC. Leslie a également été conseillère en politique fiscale, commerciale et financière internationale auprès du ministre des Finances du gouvernement du Canada. Elle est une ancienne athlète de l'équipe nationale canadienne de kayak et elle est titulaire d'un baccalauréat spécialisé en gestion des affaires de l'Université Acadia.

Dans le cadre de son engagement communautaire, elle est membre du conseil d'administration de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail, de Croissance Ontario et du Centre sportif panaméricain de Toronto. Leslie a également reçu le titre IAS.A. de l'Institut des administrateurs de sociétés.

Elsbeth Murray, membre

Date de la première nomination au conseil d'administration : Avril 2018

Fin du mandat en cours : Avril 2027

Elspeth Murray est doyenne associée des programmes de maîtrise en administration des affaires et de maîtrise de l'école de commerce Stephen J. R. Smith à l'Université Queen's et professeure agrégée en stratégie et en entrepreneuriat. Madame Murray est membre des conseils d'administration de la Trinity College School, d'Analytics for Life et de Homestead Landholding, et ex-vice-présidente du Conseil ontarien de la recherche et de l'innovation de l'Ontario. Elle est titulaire d'un doctorat de l'école de commerce Ivey de l'Université Western Ontario, d'une maîtrise en administration des affaires et d'un baccalauréat ès sciences en informatique et en mathématiques de l'Université Queen's.

Vikram Khurana, membre

Date de la première nomination au conseil d'administration : Juillet 2020

Fin du mandat en cours : Juillet 2026

Vikram (Vik) Khurana est actuellement président du Toronto Business Development Centre (TBDC), un incubateur d'entreprises de premier plan reconnu à l'échelle locale, nationale et mondiale pour ses efforts visant à favoriser la croissance des entreprises nouvelles et émergentes en Ontario. De plus, Vikram agit à titre de chef de la direction de Brampton Bhive, un incubateur d'entreprises internationales en démarrage, en partenariat avec la Ville de Brampton et son District de l'innovation.

Il siège à plusieurs conseils d'administration, y compris Croissance Ontario, la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario, et il est administrateur de la Fondation communautaire de Postes Canada. Entrepreneur en série, il a fondé plusieurs entreprises multinationales, dont Prudential Consulting, Inc. et Leading System Consultants, et a conseillé des entreprises en démarrage, des petites et moyennes entreprises et des organisations multinationales à divers titres.

Il a été membre du conseil d'administration d'Exportation et développement Canada, de FinDev Canada, du Dean's Council of Ted Rogers School of Management de l'Université Ryerson et de la Technical Standards and Safety Authority, de la Fondation Asie-Pacifique Canada et du comité consultatif de la chambre de commerce indo-canadienne. Il a également investi dans diverses entreprises en démarrage à titre d'investisseur providentiel. Il était membre honoraire du conseil d'administration de la Fondation de l'Hôpital Mount Sinai à Toronto.

Il a reçu la Médaille du jubilé de diamant de la Reine pour son travail dans la collectivité à titre de collecteur de fonds et de secouriste.

Bryan Smith, membre

Date de la première nomination au conseil d'administration : Août 2020

Fin du mandat en cours : Août 2026

Bryan Smith est le cofondateur et le PDG de ThinkData Works, une entreprise technologique établie à Toronto spécialisée dans le traitement et l'amélioration des données pour les gouvernements, les banques et les entreprises clientes au Canada et à travers le monde. Avant cela, il a été conseiller principal en matière de politiques auprès du président du Conseil

du Trésor du Canada, où il a contribué à la mise en œuvre de l'« Éthique de l'optimisation des ressources » du gouvernement, ce qui a permis de réaliser des économies annuelles de plus de 7 milliards de dollars. M. Smith est titulaire d'un B.A. de l'Université Wilfrid Laurier.

Richard Robarts, membre

Date de la première nomination au conseil d'administration : Février 2021

Fin du mandat en cours : Février 2027

Richard Robarts est directeur principal du segment Marchés Principaux, secteur commercial de RBC pour le Sud-Ouest de l'Ontario, où il dirige une équipe de souscripteurs. Auparavant, M. Robarts était vice-président associé à la gestion des risques au Groupe Banque TD, et il était responsable de l'approbation des prêts dans le segment des moyennes entreprises pour les succursales commerciales de l'Ontario. Il était auparavant directeur et responsable des institutions financières américaines pour les transactions bancaires chez Valeurs Mobilières TD Inc., couvrant les banques américaines et les institutions financières non bancaires (y compris les technologies financières). M. Robarts a occupé divers postes au sein des services bancaires d'entreprise et d'investissement chez Valeurs mobilières TD Inc. et a commencé sa carrière en tant que cofondateur d'une jeune entreprise dans le domaine de l'Internet au cours de la révolution point-com. Dans le cadre de son engagement communautaire, il a dirigé la campagne de la Fondation de la recherche sur le diabète juvénile de la TD, il a été le principal collecteur de fonds de la Underwriting Hope Charity Auction de Valeurs mobilières TD Inc. et un membre actif du Royal Canadian Yacht Club en tant qu'ancien champion du monde, membre de l'équipe nationale de voile et finaliste des essais olympiques. M. Robarts est titulaire d'une maîtrise en administration de l'Ivey Business School de l'Université Western et d'un diplôme de génie de l'Université de Windsor.

Thomas Mathews, membre

Date de la première nomination au conseil d'administration : Octobre 2021

Fin du mandat en cours : Octobre 2024

Thomas Mathews est un avocat bilingue basé à Toronto, qui pratique le contentieux civil, commercial et pénal. Il est membre des barreaux de l'Ontario et du Québec, et représente des clients dans les deux provinces. Il a précédemment siégé au conseil d'administration du Conseil d'affaires Québec-Inde. Passionné par les affaires publiques, il aime écrire sur des questions politiques et commerciales, et a été publié dans des journaux nationaux et locaux. Originaire d'Ancaster, en Ontario, M. Mathews est diplômé du programme Arts et Sciences de l'Université McMaster et détient des diplômes en droit de l'Université Laval et de l'Université d'Ottawa. Il est membre du Bay Street Rugby Football Club.

Rémunération du conseil d'administration

La rémunération totale versée aux membres du conseil d'administration au cours de l'exercice 2023-2024 s'est élevée à 5 075 \$ et se répartit comme suit.

Membre	Rémunération annuelle totale	Taux de rémunération journalier
Leslie Lewis Westhaver, vice-présidente	2 575,00 \$	250,00 \$
Vikram Khurana, membre	1 000,00 \$	200,00 \$
Thomas Mathews, membre	1 500,00 \$	200,00 \$
Total	5 075,00 \$	Sans objet

POLITIQUES ET PROCÉDURES EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES

Dans le cadre de son plan d'affaires annuel, Croissance Ontario procède à une évaluation globale des risques à l'échelle de l'entreprise et élabore des stratégies d'atténuation appropriées. Le plan de gestion des risques de Croissance Ontario est fondé sur les exigences énoncées dans la *Directive concernant les organismes et les nominations*. Le plan de gestion des risques prend en compte la gestion des risques internes et externes. Le cadre du plan de gestion des risques de Croissance Ontario comprend, sans s'y limiter, les risques suivants :

- Risque financier;
- Risque lié aux ressources humaines;
- Risque opérationnel;
- Risque stratégique.

En plus du plan d'affaires annuel de Croissance Ontario, une évaluation détaillée des risques est fournie deux fois par an au conseil d'administration. Le conseil d'administration est également informé de l'exposition réelle ou potentielle aux risques par des mises à jour régulières du président et chef de la direction.

PERSPECTIVES POUR L'EXERCICE 2024-2025

La lettre d'instruction la plus récente de l'organisme a identifié plusieurs priorités à l'échelle du gouvernement pour tous les organismes⁸, ainsi que des priorités spécifiques pour Croissance Ontario. Pour l'exercice 2024-2025, Croissance Ontario se concentrera sur les orientations stratégiques suivantes :

- Gérer son portefeuille d'investissements et ses opérations commerciales de manière prudente et rentable, en utilisant les revenus autogénérés pour couvrir les opérations de l'organisme.
- Appuyer le développement de l'écosystème du capital-risque de l'Ontario et investir stratégiquement dans des fonds de capital-risque tout en maintenant le taux élevé de rendements positifs nets de Croissance Ontario pour la Province.
- Veiller à ce que les investissements du fonds Croissance Ontario soient conformes au cadre d'investissement de l'organisme pour s'assurer que les investissements s'alignent sur les priorités actuelles de la province, y compris, mais sans s'y limiter, la commercialisation ou la conservation de la propriété intellectuelle en Ontario et le soutien aux fonds de capital-risque axés sur la croissance, essentiels pour que les entreprises ontariennes atteignent une renommée internationale.
- Travailler aux côtés d'Investissements Ontario pour harmoniser les efforts d'attraction des investissements afin de soutenir la croissance des entreprises locales.⁹

COORDONNÉES :

Pour toute demande de renseignements généraux, veuillez contacter Croissance Ontario à l'adresse suivante :

Croissance Ontario
BX7 – 250 rue Yonge
30^e étage, bureau 3001
Toronto (Ontario) M5B 2L7

Courriel : ventureontario@ontario.ca
Site Web : <https://www.ventureontario.ca/fr/>

Pour recevoir une partie de ce rapport, ou le rapport dans son intégralité, dans un autre format plus accessible, veuillez contacter : ventureontario@ontario.ca.

⁸ Les organismes doivent agir dans l'intérêt supérieur des Ontariennes et Ontariens en étant efficaces, efficaces et en optimisant les ressources des contribuables, les priorités à l'échelle du gouvernement comprennent (1) la compétitivité, la durabilité et la gestion des dépenses; (2) la transparence et la responsabilité; (3) la gestion des risques; (4) la gestion des effectifs/du travail; (5) la diversité et l'inclusion; (6) la collecte, le partage et l'utilisation des données; et (7) la prestation de services numériques et les services à la clientèle.

⁹ Il convient de souligner qu'Investissements Ontario est un organisme d'attraction des investissements qui offre principalement des programmes de soutien aux entreprises, comme des prêts, des subventions salariales et des crédits d'impôt, tandis que Croissance Ontario se concentre sur les investissements dans les gestionnaires de fonds et les entreprises en démarrage établis en Ontario. Croissance Ontario se réjouit à l'idée de collaborer avec Investissements Ontario dans des domaines d'intérêt commun.